

## DECISION

Le directeur du Centre international d'études pédagogiques

décide

Vu l'avis de recrutement réservé sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation (session 2018) fixant les conditions d'éligibilité et d'organisation pour ce recrutement,

Article unique :

En l'absence de candidatures recevables, le recrutement réservé sans concours d'adjoint techniques de recherche et de formation ouvert au Centre international d'études pédagogiques au titre de la session 2018 est déclaré infructueux.

Sèvres, le 25 juillet 2018

Pour le directeur et par délégation,

La secrétaire générale,



Magali VIGNERON